

# Expériences de victimisation avec violence et de discrimination déclarées par les populations minoritaires au Canada, 2014

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le jeudi 12 avril 2018

---

## Les immigrants et les membres de minorités visibles sont moins susceptibles de déclarer avoir été victimes de violence

Selon les données les plus récentes de l'Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation), les immigrants — peu importe leur citoyenneté ou la durée de leur résidence au Canada — étaient moins susceptibles que la population née au Canada de déclarer avoir été victimes de crimes violents. En 2014, les immigrants ont enregistré un taux de victimisation avec violence — agression sexuelle, vol qualifié ou voies de fait — de 39 incidents pour 1 000 personnes, comparativement à un taux de 86 incidents pour 1 000 personnes nées au Canada. De même, les personnes disant appartenir à une minorité visible étaient moins susceptibles que le reste de la population de déclarer avoir été victimes de violence (55 par rapport à 81 pour 1 000 personnes). En ce qui concerne l'appartenance religieuse, les personnes qui ont dit appartenir à une religion autre que le christianisme ont affiché un taux de victimisation avec violence semblable à celui des personnes appartenant au christianisme (72 par rapport à 67 pour 1 000 personnes), qui est l'appartenance religieuse la plus souvent déclarée.

Aujourd'hui, Statistique Canada diffuse trois articles de *Juristat* portant sur les expériences autodéclarées de victimisation avec violence et de discrimination parmi trois populations d'intérêt — [les immigrants](#), [les membres de minorités visibles](#) et [les personnes ayant une appartenance religieuse](#). Bien que chacun de ces articles traite d'une population particulière, ils ne s'excluent pas mutuellement. Par exemple, selon les données du Recensement de la population, 65 % des immigrants au Canada appartiennent à une minorité visible, 63 % des personnes appartenant à une minorité visible sont des immigrants, et 78 % des personnes appartenant à une religion autre que le christianisme sont membres d'une minorité visible.

De façon générale, les caractéristiques des incidents violents ne différaient pas beaucoup selon le statut d'immigrant, l'appartenance à une minorité visible ou l'appartenance religieuse. Par exemple, la majorité des incidents impliquaient un seul contrevenant et, dans la plupart des cas, le contrevenant était de sexe masculin. Parmi la population d'immigrants en particulier, les immigrants récents (ceux qui ont immigré au Canada au cours des 10 années précédentes) et les immigrants de longue date (ceux qui ont immigré au moins 10 ans auparavant) ont enregistré des taux semblables de victimisation avec violence. Toutefois, les victimes de violence qui étaient des immigrants récents étaient beaucoup plus susceptibles de déclarer que le contrevenant était un étranger (83 % par rapport à 31 % des victimes qui étaient des immigrants de longue date).

## Certaines populations sont plus susceptibles de déclarer avoir été victimes de discrimination

Les immigrants et les membres de minorités visibles affichaient des taux relativement faibles de victimisation avec violence comparativement aux personnes nées au Canada et n'appartenant pas à une minorité visible, mais ils étaient beaucoup plus susceptibles de déclarer avoir subi une forme de discrimination en raison, par exemple, de leur appartenance ethnique ou culturelle, de leur race ou de la couleur de leur peau.

En 2014, environ 1 immigrant sur 6 (17 %) a déclaré avoir fait l'objet de discrimination au cours des cinq années précédant l'enquête, comparativement à 12 % de la population née au Canada. Plus précisément, les immigrants récents étaient plus susceptibles de déclarer avoir été victimes de discrimination que les immigrants de longue date (20 % par rapport à 16 %). Plus de 4 immigrants récents sur 10 (42 %) ayant subi de la discrimination ont dit que c'était en raison de leur langue, comparativement à un peu plus du quart (27 %) des immigrants de longue date.



---

Pour ce qui est de l'appartenance à une minorité visible, 1 personne sur 5 (20 %) disant appartenir à une minorité visible a déclaré avoir fait l'objet d'une forme de discrimination au cours des cinq années précédentes, comparativement à 12 % de la population n'appartenant pas à une minorité visible. Parmi les personnes appartenant à une minorité visible qui ont déclaré avoir été victimes de discrimination, plus de 3 sur 5 (63 %) estimaient avoir subi de la discrimination en raison de leur race ou de la couleur de leur peau. Les personnes qui ont dit être des Arabes (29 %), des Noirs (27 %) ou des Latino-Américains (26 %) étaient les plus susceptibles de déclarer avoir fait l'objet de discrimination.

En ce qui a trait à l'appartenance religieuse, les personnes qui ont dit appartenir à une religion autre que le christianisme étaient plus susceptibles de déclarer avoir été victimes de discrimination fondée sur leur religion. Ainsi, plus de 1 personne sur 10 (11 %) appartenant à une religion autre que le christianisme a déclaré avoir subi de la discrimination fondée sur sa religion, comparativement à 1 % des personnes appartenant à une religion chrétienne.

### **Les immigrants et les membres de minorités visibles déclarent avoir été victimes de discrimination à la frontière canadienne**

Peu importe le statut d'immigrant ou l'appartenance à une minorité visible, les Canadiens ont le plus souvent déclaré avoir fait l'objet de discrimination au travail, au moment de présenter une demande d'emploi ou d'avancement, ou lorsqu'ils se trouvaient dans un magasin, une banque ou un restaurant. Il n'y avait pas de différences significatives entre les immigrants et la population née au Canada pour ce qui est de la discrimination subie dans leurs rapports avec la police. Toutefois, les immigrants étaient beaucoup plus susceptibles que la population née au Canada d'indiquer qu'ils avaient subi une forme de discrimination au moment de franchir la frontière vers le Canada (12 % par rapport à 4 %).

Les membres de minorités visibles étaient près de deux fois plus susceptibles que le reste de la population de déclarer avoir été victimes de discrimination dans leurs rapports avec la police (13 % par rapport à 7 %) et trois fois plus susceptibles de déclarer avoir subi de la discrimination au moment de franchir la frontière vers le Canada (12 % par rapport à 4 %).

### **Diminution des expériences de discrimination déclarées par les populations minoritaires**

Les immigrants et les membres de minorités visibles étaient plus susceptibles que les personnes nées au Canada et n'appartenant pas à une minorité visible de déclarer avoir fait l'objet de discrimination, mais dans l'ensemble, la prévalence de la discrimination perçue parmi ces populations a diminué au cours des dernières années. Plus précisément, chez les immigrants, la proportion de personnes ayant déclaré avoir subi de la discrimination a légèrement baissé, passant de 19 % en 2004 à 17 % en 2014. Un recul plus marqué a été observé au sein de la population appartenant à une minorité visible, le pourcentage étant passé de 28 % en 2004 à 20 % en 2014.

### **Certains groupes de population se sentent moins en sécurité par rapport à la criminalité**

La plupart des personnes étaient généralement satisfaites de leur sécurité personnelle relativement à la criminalité, peu importe le statut d'immigrant, l'appartenance à une minorité visible ou l'appartenance religieuse. Il y avait toutefois des différences notables quant à la mesure dans laquelle les personnes se sentaient en sécurité. Par exemple, les immigrants, les membres de minorités visibles et les personnes appartenant à une religion autre que le christianisme se sentaient moins en sécurité par rapport à la criminalité lorsqu'ils étaient seuls à la maison la nuit et lorsqu'ils marchaient seuls dans leur voisinage une fois la nuit tombée.

### Note aux lecteurs

Aujourd'hui, trois articles de Juristat sont publiés sur les expériences de victimisation avec violence et de discrimination vécues par des personnes de divers groupes de population, et sur leurs perceptions de la sécurité et du système de justice. Ces articles reposent sur les données de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2014 sur la sécurité des Canadiens (victimisation), qui vise les personnes de 15 ans et plus vivant dans les provinces et les territoires, à l'exclusion de celles vivant en établissement. Grâce au financement d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et de Sécurité publique Canada, un suréchantillon d'immigrants et de jeunes a été ajouté à l'ESG de 2014 afin de permettre une analyse plus approfondie de ces groupes.

Les données sur la discrimination présentées dans ces articles font référence à la perception qu'une personne a de la discrimination. Dans le cadre de l'ESG sur la victimisation, on a demandé aux répondants s'ils avaient été victimes de discrimination ou traités injustement par d'autres personnes au cours des cinq années précédentes (en raison de leur sexe, de leur appartenance ethnique ou culturelle, de leur race, de la couleur de leur peau, de leur religion, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leur incapacité, de leur langue ou pour tout autre motif). Les répondants ont pu choisir plus d'un type de discrimination et plus d'un type de situation où ils avaient fait l'objet de discrimination.

L'ESG sur la victimisation a été menée en français et en anglais, et les personnes qui ne parlaient ni l'une ni l'autre des langues officielles en ont été exclues. Même si cette limite touche une minorité de personnes (6,8 % des immigrants et 6,6 % des membres de minorités visibles), il est néanmoins important de noter que ces articles peuvent ne pas donner un aperçu complet des expériences et des perceptions de cette partie de la population du Canada.

### Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 4504.

Les articles de *Juristat* « La victimisation avec violence, la discrimination et les perceptions concernant la sécurité : perspective des immigrants, Canada, 2014 », « La victimisation avec violence et la discrimination au sein de la population des minorités visibles, Canada, 2014 » et « La victimisation avec violence et la discrimination, selon l'appartenance religieuse, Canada, 2014 » (**85-002-X**) sont maintenant accessibles.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 ([STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 ([STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca)).